

# Tarif des principales opérations bancaires des personnes physiques

Tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2019



Vous trouverez dans cette brochure un aperçu des tarifs concernant :

|    |  |    |
|----|--|----|
| 1  | Compte à vue                                   | 8  |
| 2  | Dépôt d'épargne                                | 14 |
| 3  | Courrier                                       | 16 |
| 4  | Opérations à distance                          | 18 |
| 5  | Compte à terme                                 | 20 |
| 6  | Conversion des devises et opérations de change | 20 |
| 7  | Crédits  | 20 |
| 8  | Paiements et encaissements                     | 20 |
| 9  | Cartes   | 25 |
| 10 | Autres tarifications                           | 26 |
| 11 | Coffres-forts                                  | 30 |
| 12 | Wealth Analysis & Planning                     | 31 |

▪ **Assurance-Compte espèces ING**

Assurance liée à un compte à vue ou à un compte d'épargne pour couvrir le risque de décès par accident.

▪ **Carte de débit ING**

La carte de débit ING est le prolongement de votre compte à vue. Elle vous donne accès au Self'Bank et à ses nombreuses possibilités. De plus, si la carte bénéficie de la fonction de paiement et de retrait d'espèces, elle vous permet de retirer de l'argent aux distributeurs de billets et de payer vos achats dans les commerces, et ce partout en Europe.

Pour retirer de l'argent en espèces, le code secret doit toujours être encodé, alors que pour certains paiements dans des commerces, la signature électronique n'est parfois plus demandée.

▪ **Clients non-résidents**

Il s'agit de clients qui résident à l'étranger, mais qui possèdent un compte en Belgique.

▪ **Compte à vue Professionnel ING**

Il s'agit d'un pack comprenant un compte à vue à usage professionnel et les services suivants : la tenue du compte, l'accès à Business'Bank, à l'ING Smart Banking et à Phone'Bank, un nombre illimité d'opérations électroniques, la fourniture de 2 cartes de débit avec service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe (une par titulaire), 12 opérations de débit manuelles par an, la mise à disposition des extraits de compte en Business'Bank.

▪ **Compte ING go to 18**

Le pack avec compte à vue pour les étudiants de 10 à 17 ans inclus. Les jeunes bénéficient chez ING de conditions spéciales et de nombreux avantages concrets.

▪ **Compte service bancaire de base ING**

La loi du 22 décembre 2017 dispose que toute personne, résidente de l'Union européenne, qui ne possède pas encore de compte et qui le demande peut ouvrir un compte de base auprès de la banque. ING propose ce service bancaire de base qui comprend l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte, un forfait de base incluant 36 opérations manuelles de débit, l'accès à Self'Bank, Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank, une carte de débit ING donnant accès au service de retrait d'espèces et de paiement en Belgique et en Europe. Les extraits de compte sont disponibles via Home'Bank ou envoyés par la poste.

▪ **Compte Vert ING**

Il s'agit d'un pack comprenant un compte à vue à usage privé, comprenant les services suivants : la tenue du compte, l'accès à Home'Bank, à

ING Smart Banking et à Phone'Bank, un nombre illimité d'opérations électroniques, la fourniture de 2 cartes de débit avec service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe (une par titulaire), 12 opérations de débit manuelles par an, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank.

▪ **Date de valeur**

La date de valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts, ou celle à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.

▪ **Home'Bank/Business'Bank**

Home'Bank/Business'Bank vous offre la possibilité de réaliser, via Internet, la majeure partie de vos transactions bancaires (virements, domiciliations, ordres permanents, placements...) vous-même, sans vous déplacer. Vous introduisez vos transactions sur votre PC et vous les envoyez dans un environnement sécurisé à ING, où elles seront, après contrôle, exécutées immédiatement et automatiquement. Home'Bank se compose de deux modules : les services on-line et les services off-line.

▪ **ING Card Reader**

L'ING Card Reader lit votre carte de débit ING, qui devient votre clé d'accès à Home'Bank/Business'Bank. Cela vous permet de vous identifier et de signer vos transactions en ligne à partir de n'importe quel ordinateur connecté à Internet, partout dans le monde.

▪ **Cartes de crédit : ING Card, Visa et MasterCard**

Il s'agit de cartes de crédit à usage privé (ING Card, Visa Classic, Visa Gold, MasterCard Gold) ou professionnel (MasterCard Business) qui vous permettent de faire des dépenses aujourd'hui, dans certaines limites, et de les payer plus tard. L'ING Card est une carte de crédit MasterCard assortie d'une facilité de découvert (soumise à la loi relative au crédit à la consommation) facultative sur un compte ING Card et est destinée aux personnes physiques majeures agissant à des fins privées.

Les cartes de crédit Visa Classic, Visa Gold et MasterCard Gold sont des cartes de crédit sans facilité de découvert soumises à la loi relative au crédit à la consommation.

▪ **ING Epargne Tempo**

L'ING Epargne Tempo est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes souhaitant épargner uniquement de manière mensuelle par le biais

d'un seul ordre permanent en euros (SEPA) d'un montant maximum de 500 EUR par mois à partir d'un compte à vue auprès d'ING Belgique. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Ce compte gratuit peut être ouvert pour toute personne physique majeure, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Epargne Tempo s'effectue exclusivement par Home'Bank et ING Smart Banking.

▪ **ING Global Assistance**

ING Global Assistance est un contrat d'adhésion proposé en option d'une carte de crédit ING Visa Gold ou ING MasterCard Gold. Grâce à l'ING Global Assistance, le titulaire de la carte de crédit et sa famille peuvent bénéficier à la maison et en voyage de l'assistance aux personnes et de l'assistance pour 2 voitures (maximum).

▪ **ING Lion Account**

ING Lion Account est un pack, comprenant différents produits dont la tenue de compte se fait uniquement via les canaux électroniques. Le package comprend : un compte à vue à usage privé pour 1 titulaire; la fourniture de 1 carte de débit avec service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe, l'accès à Home'Bank, à ING Smart Banking, aux Self'Bank et à Phone'Bank, la mise à disposition des extraits de compte en Home'Bank.

Ce compte à vue est libellé en euro (toute somme créditée dans une devise étrangère sur un ING Lion Account sera automatiquement convertie en euro). Il peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable au moment de l'ouverture du compte et disposant d'une adresse e-mail à raison d'un maximum de 2 ING Lion Account par personne. S'il y a 2 titulaires, ceux-ci seront considérés comme constituant une indivision à parts égales (et aucun mandataire possible).

▪ **ING Lion Deposit**

L'ING Lion Deposit est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne de moins d'un an et qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base attractif, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Ce compte gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement

capable, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion de l'ING Lion Deposit s'effectue exclusivement via Home'Bank.

▪ **ING Smart Banking**

Cette application gratuite (disponible pour iOS et Android) vous permet de gérer vos comptes via votre appareil mobile (smartphone ou tablette), où et quand vous le souhaitez. Elle vous permet notamment de suivre les opérations de vos comptes et cartes de crédit, exécuter des virements, prendre rendez-vous avec votre personne de contact ING ou retrouver une agence.

▪ **Livret ING Lion Premium**

Le Livret ING Lion Premium est un compte d'épargne réglementé électronique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne d'un an et qui souhaitent gérer leur épargne elles-mêmes en ligne, sans passer par l'agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Le rendement est donc intéressant si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. Ce compte d'épargne gratuit peut être ouvert par toute personne physique majeure, juridiquement capable, disposant d'une adresse légale en Belgique et d'une adresse e-mail valable. La gestion du Livret ING Lion Premium s'effectue exclusivement via Home'Bank.

▪ **Livret Orange ING**

Le Livret Orange ING est un compte d'épargne réglementé, libellé en euro, destiné aux clients ayant un horizon d'épargne d'un an et qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité attractive. Le rendement est donc intéressant si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée reste toutefois disponible à tout moment. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence.

▪ **Livret Vert ING**

Le Livret Vert ING est un compte d'épargne réglementé classique, libellé en euro, destiné aux personnes ayant un horizon d'épargne de moins d'un an et qui gèrent généralement leur épargne via leur agence. La rémunération consiste en un taux de base, augmenté le cas échéant d'une prime de fidélité si les capitaux restent sur le compte pendant 12 mois consécutifs. L'épargne constituée est

disponible partout et à tout moment. Ce compte s'adresse aux clients souhaitant bénéficier d'un intérêt, même si l'argent reste moins d'un an en compte. Le client bénéficie en outre de l'ensemble des services offerts en agence relativement à ce compte (retraits d'espèces, versements...).

▪ **Ordre permanent**

Par le biais d'un ordre permanent, vous demandez à la banque de virer régulièrement, à une certaine date, un montant sur un autre compte.

▪ **Phone'Bank**

Phone'Bank vous permet de demander des informations concernant votre situation financière et nos produits. Vous suivez les instructions et entrez en contact avec un interlocuteur ING. Ceux-ci sont à votre disposition du lundi au vendredi, de 8 h à 22 h, et le samedi, de 9 h à 17 h.

▪ **Self'Bank**

Self'Bank est une agence automatique. Vous y trouverez un ou plusieurs distributeurs avec écran, clavier et lecteur de cartes. Au Self'Bank, vous pouvez retirer ou déposer de l'argent, consulter le solde de vos comptes et effectuer vous-même un grand nombre d'opérations de gestion journalière, des consultations et des simulations. Les Self'Bank sont ouverts de 5 h à 23 h 30, 7 jours sur 7.

▪ **Taxes**

Nos tarifs sont exprimés en euros et comprennent la TVA de 21 %. La TVA n'est pas due sur les montants suivis d'un \*. Une taxe est due lors de l'établissement de chaque décompte d'intérêts

(« taxe sur écrits bancaires », anciennement appelée « droit de timbre »), qui s'élève à 0,15 euros conformément à l'article 8 du Code des droits et taxes diverses.

Le précompte mobilier (actuellement de 15 %) est exonéré pour les dépôts en comptes d'épargne réglementés jusqu'à 980 euros d'intérêts (par contribuable, personne physique, pour l'exercice d'imposition 2020 revenus 2019). Pour rappel, un contribuable soumis à l'impôt des personnes physiques est contraint par la loi d'indiquer dans sa déclaration d'impôts annuelle le montant total des intérêts de ses comptes d'épargne réglementés, tant chez ING qu'auprès des autres banques, qui dépasse la limite d'exonération et sur lequel aucun précompte mobilier n'a encore été prélevé.

▪ **Zone SEPA**

La zone SEPA désigne l'ensemble des pays ayant choisi l'euro comme monnaie unique.

Vous avez des questions au sujet de nos conditions ? Vous souhaitez obtenir davantage d'informations sur nos produits et services ? Nos collaborateurs en agence se feront un plaisir de vous aider. Vous pouvez également prendre contact avec ING Info au 02 464 60 02, du lundi au vendredi, de 8 à 22 h, et le samedi, de 9 à 17 h. Pour plus d'informations sur nos conditions générales, veuillez consulter le Règlement Général des Opérations, le Règlement Spécial des Opérations de Paiement, ainsi que les autres règlements particuliers.

▪ **Fixation du moment du débit de certains frais et cotisations :**

Les frais et cotisations annuels suivants sont débités annuellement de manière anticipée le 1<sup>er</sup> jour ouvrable du mois de janvier ou, en cas de souscription au service pendant l'année, le premier jour ouvrable du mois civil suivant la date de souscription, et ce au prorata des mois civils d'adhésion au service concerné (le mois de la date de souscription étant exclu) (sauf pour certains services pour lesquels les frais ou la cotisation annuels sont dus pour l'année civile entière concernée).

Il s'agit notamment des frais suivants (les services pour lesquels les frais ou la cotisation annuels sont dus pour l'année civile entière concernée étant mentionnés avec une astérisque « \* ») :

- Forfait annuel des packs (tenue de compte et services compris) (cfr point 1.1 et 10.2 du tarif)
- Cotisation annuelle pour la fourniture d'une carte de débit ING (cfr point 1.6 du tarif)
- Ajout d'un second titulaire pour le lion account\* (cfr point 1.1 du tarif)
- Prime annuelle de l'Assurance-compte espèces ING\* (cfr point 1.7, 2.5 et 10.2 du tarif)
- Loyer annuel des coffres-forts (cfr point 11 du tarif)
- Module Home'Bank Offline (point 4 et 10.2 du tarif)
- Option Business'Bank Premium (point 4 et 10.2 du tarif)

Les frais suivants sont débités annuellement le dernier jour ouvrable du mois de décembre de l'année civile écoulée d'utilisation du service ou de l'exécution de l'opération concernée (ou, au plus tard, le jour ouvrable suivant) et ce, en cas de souscription au service repris sous a) ou b) ou c) en cours d'année, au prorata des mois civils d'adhésion au service (le mois de la date de souscription étant exclu des frais) :

- a) Les frais de mise à disposition dans l'agence du courrier (extraits de compte) pour non-résidents (cfr point 3 du tarif)
- b) Les frais liés à Wealth Analysis & Planning – gestion de société civile (cfr point 12 du tarif)
- c) Les frais d'envoi du courrier (extraits de compte) (cfr point 3 du tarif)
- d) Les opérations de débit manuelles pour le Compte Vert ING, le compte Professionnel ING et l'ING Lion Account (cfr point 1.2. du tarif)

La cotisation annuelle de la carte de crédit (cfr point 1.6 du tarif), du Module Home'Bank Offline (cfr point 4 du tarif) et de l'Option Premium pour les services Business'Bank (cfr point 4 du tarif) est débitée de manière anticipée :

- le 1<sup>er</sup> jour ouvrable du mois civil qui suit la date des souscription au service (le mois de la date de souscription étant exclu de la cotisation, sauf pour la cotisation de la carte de crédit pour laquelle le mois concerné est inclus) et
- par la suite, le 1<sup>er</sup> jour ouvrable du mois civil qui suit chaque date anniversaire de souscription au service.

▪ **Débit de frais liés aux retraits :**

Les frais liés aux retraits d'espèces en euros par carte de débit dans la zone SEPA (cfr point 1.2 du tarif) sont débités pour le ING Lion Account, le lendemain du retrait.

Les frais liés aux retraits d'espèces dans une autre devise et/ou en dehors de la zone SEPA par carte de débit (cfr point 9.2 du tarif) sont débités du compte associé conjointement avec le montant retiré, soit, en principe, endéans les 2 jours ouvrables bancaires suivant le retrait (le délai exacte peut varier en fonction de l'acquéreur étranger de la transaction).

Les frais liés aux retraits d'espèces par carte de crédit (cfr point 9.2 du tarif) sont débités du compte associé conjointement avec le montant retiré, soit, en principe, le 9<sup>ème</sup> jour (ou, au plus tard le jour ouvrable bancaire suivant) qui suit la date de clôture des opérations pour l'établissement du relevé mensuel des dépenses, cette date de clôture étant :

- Pour une carte de crédit MasterCard: le 7<sup>ème</sup> jour calendrier du mois.
- Pour une carte de crédit ING Card : le 19<sup>ème</sup> jour calendrier du mois.
- Pour une carte de crédit Visa : le 27<sup>ème</sup> jour calendrier du mois.

Les tarifs repris dans cette brochure concernent des produits et services offerts par ING Belgique, ci-après dénommée ING (sauf indication contraires). Ils sont exprimés en euros.

## 1. Compte à vue

### 10-18 ans Compte ING go to 18

### ING Lion Account

### Compte Vert ING

### Compte à vue Professionnel ING

#### 1.1 Pack et services généraux

##### Forfait annuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)

- Tenue de compte
- Services compris

0

0

40,00<sup>1</sup>

40,00<sup>1</sup>

0

0

13,50<sup>1\*</sup>

13,50<sup>1\*</sup>

0

0

26,50<sup>1</sup>

26,50<sup>1</sup>

Incluant :

Incluant :

Incluant :

Incluant :

- 1 Titulaire
- La fourniture d'1 carte de débit ING avec l'accès à Self'Bank et avec le service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe
- La fourniture de cartes de débit ING de remplacement en cas de vol ou de perte de la carte de débit (voir point 1.6)
- Les retraits d'espèces en euros dans un espace "self bank" ou à un distributeur de billets dans la zone SEPA avec une carte de débit ING.
- L'accès Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
- Extraits de compte via Home'Bank
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes:
  - Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
  - Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Smart Banking
  - Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
  - Ordre permanent en euros (SEPA)

- 1 Titulaire
- La fourniture d'1 carte de débit ING avec l'accès à Self'Bank et avec le service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe
- Retrait d'espèces en euros au Self'Bank ou à un distributeur de billets ING (Belgique) avec une carte de débit ING
- L'accès Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
- Extraits de compte via Home'Bank
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes:
  - Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
  - Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Smart Banking
  - Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
  - Ordre permanent en euros (SEPA)

- Un nombre illimité de titulaires
- La fourniture de 2 cartes de débit ING (max. 1 par titulaire) avec accès à Self'Bank et avec service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe
- La fourniture d'1 carte de débit ING de remplacement par an en cas de vol ou de perte de la carte de débit (voir point 1.6)
- 12 opérations de débit manuelles (voir point 1.2 Services - Opérations de débit manuelles)
- Les retraits d'espèces en euros dans un espace "self bank" ou à un distributeur de billets dans la zone SEPA avec une carte de débit ING.
- L'accès Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
- Extraits de compte via Home'Bank
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes:
  - Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
  - Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Smart Banking
  - Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
  - Ordre permanent en euros (SEPA)

- Un nombre illimité de titulaires
- La fourniture de 2 cartes de débit ING (max. 1 par titulaire) avec accès à Self'Bank et avec service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe
- La fourniture d'1 carte de débit ING de remplacement par an en cas de vol ou de perte de la carte de débit (voir point 1.6)
- 12 opérations de débit manuelles (voir point 1.2 Services - Opérations de débit manuelles)
- Les retraits d'espèces en euros dans un espace "self bank" ou à un distributeur de billets dans la zone SEPA avec une carte de débit ING.
- L'accès Business'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
- Extraits de compte via Business'Bank
- Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes:
  - Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
  - Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Smart Banking
  - Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
  - Ordre permanent en euros (SEPA)

#### Autres services

- Forfait annuel second titulaire

Pas d'application

10,00  
incluant les services compris dans le pack de l' ING Lion Account

0

0

- Ouverture de compte

0

0

0

0

- Fermeture de compte

0

0

0

0

<sup>1</sup> Clients non-résidents domiciliés en dehors de l'Union Européenne : 100\* euros par an (tenue de compte 10\* euros, services inclus 90\* euros, sauf la première année : tenue de compte 10\* euros, services inclus 20\* euros).

\* TVA non due (voir p 5).

|  | 10-18 ans<br>Compte ING go to 18 | ING Lion Account          | Compte Vert ING  | Compte à vue<br>Professionnel ING                        |
|--|----------------------------------|---------------------------|--|--|
| <b>1.2 Opérations</b>  |                                  |                           |  |  |
| <b>Retrait d'espèces au Self'Bank ou à un distributeur de billets</b>  |                                  |                           |  |  |
| - Retrait d'espèces en euros en zone SEPA dans un espace « self bank » non ING Belgique ou à un distributeur de billets non ING Belgique avec la carte de débit ING <sup>1</sup> | 0                                | 0,50                      | 0  | 0  |
| <b>Opérations de débit manuelles</b>   |                                  |                           |  |  |
| - Paiement par chèque  | 0                                | Pas d'application         | <b>À partir de la 13<sup>e</sup> opération :</b><br>1,00 | <b>À partir de la 13<sup>e</sup> opération :</b><br>1,00 |
| - Retrait d'espèces en euros au guichet :  |                                  |                           |  |  |
| → Dans une agence sans Self'Bank   | 0                                | Pas d'application         | 0  | 0  |
| → Dans une agence avec Self'Bank   | 0                                | Pas d'application         | 1,00   | 1,00   |
| - Virement en euros (SEPA) papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé)   | 0                                | 2,00                      | 1,00   | 1,00   |
| - Virement au guichet <sup>2,3</sup>   | 0                                | 2,00                      | 1,00   | 1,00   |
| <b>Autres opérations</b>   |                                  |                           |  |  |
| - Modification, effectuée au guichet, des services liés à la carte de débit ING (activation de Maestro hors de l'Union européenne ou modification de la limite de la carte)      | 0                                | 5,00                      | 0  | 0  |
| <b>1.3 Taux créditeur, par an</b>  |                                  |                           |  |  |
| ▪ Taux créditeur, par an <sup>4</sup>  | 0 %                              | 0 %                       | 0 %  | 0 %  |
| <b>1.4 Taux débiteur, par an</b>   |                                  |                           |  |  |
| ▪ Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé) <sup>5</sup>  | Non autorisé<br>(12,50 %)        | Non autorisé<br>(12,50 %) | Non autorisé<br>(12,50 %)                                | Non autorisé<br>(19,20 %) <sup>6</sup>                   |

<sup>1</sup> Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir section 9. Cartes

<sup>2</sup> Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifé dès la première opération) : + 9,68 euros

<sup>3</sup> Coût supplémentaire pour les virements hors zone SEPA ou en devises voir section 8.4 Virements internationaux

<sup>4</sup> Clients non résidents hors UE : sur l'avoir moyen dépassant 6.250 €.

<sup>5</sup> En outre, des frais de lettres de rappel seront applicables. Voir point 10.5 pour plus de détails.

<sup>6</sup> Ce taux concerne tous les dépassements non autorisés sur les comptes professionnels.

|  | 10-18 ans<br>Compte ING go to 18 | ING Lion Account                    | Compte Vert ING   | Compte à vue<br>Professionnel ING                                     |
|--|----------------------------------|-------------------------------------|---|---|
| <b>1.5 Date de valeur</b>  |                                  |                                     |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiements</li> <li>• Retraits d'espèces et versements</li> </ul>              | } Valeur du jour                 | } Valeur du jour                    | } Valeur du jour  | } Valeur du jour  |
| <b>1.6 Cartes, par an</b>  |                                  |                                     |   |   |
| <b>Fourniture d'une carte de débit ING</b>   |                                  |                                     |   |   |
| - Accès au Self'Bank   | Inclus                           | Inclus                              | Inclus  | Inclus  |
| - Service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe   | Inclus                           | Inclus                              | Inclus  | Inclus  |
| - Fourniture d'une carte de débit supplémentaire   | 10,00                            | 10,00                               | 10,00   | 10,00   |
| - Fourniture d'une carte de débit de remplacement (suite à une perte ou un vol)  | Incluse                          | 9,99                                | 1 carte de débit incluse par an, 9,99 à partir de la 2 <sup>ème</sup> | 1 carte de débit incluse par an, 9,99 à partir de la 2 <sup>ème</sup> |
| - Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING", à utiliser jusqu'à réception de la carte de débit définitive | Incluse                          | 9,00                                | Incluse   | Incluse   |
| <b>Fourniture d'une carte de crédit ING Card, Visa et MasterCard</b>   |                                  |                                     |   |   |
| - ING Card <sup>1</sup>  | Pas d'application                | 25,00*                              | 25,00*  | Pas d'application   |
| → pour les étudiants entre 18 et 25 ans si l'ouverture du crédit est limitée à € 500                                   | Pas d'application                | 5,00* (1 <sup>ère</sup> année € 0)  | 5,00* (1 <sup>ère</sup> année € 0)                                    | Pas d'application   |
| → pour les clients entre 18 et 25 ans  | Pas d'application                | 12,50* (1 <sup>ère</sup> année € 0) | 12,50* (1 <sup>ère</sup> année € 0)                                   | Pas d'application   |
| - Visa Classic   | Pas d'application                | 22,00*                              | 22,00*  | Pas d'application   |
| → pour les clients entre 18 et 25 ans  | Pas d'application                | 10,00*                              | 10,00*  | Pas d'application   |
| - Visa Gold <sup>2</sup> /MasterCard Gold  | Pas d'application                | 48,00*                              | 48,00*  | Pas d'application   |
| + en option : ING Global Assistance <sup>3</sup>   | Pas d'application                | + 159,00*                           | + 159,00*   | Pas d'application   |
| + en option : ING Assistance <sup>3</sup>  | Pas d'application                | + 139,30*                           | + 139,30*   | Pas d'application   |
| - MasterCard Business  | Pas d'application                | 22,00*                              | Pas d'application   | 22,00*  |
| <b>1.7 Assurance, par an</b>   |                                  |                                     |   |   |
| • Assurance-Compte espèces ING <sup>3</sup>  | 4,80*                            | Pas d'application                   | 4,80*   | 4,80*   |

<sup>1</sup> L'ING Card est une carte de crédit MasterCard assortie d'une facilité de découvert facultative sur un Compte ING Card. La carte de crédit ING Card peut être souscrite sans ouvrir un ING Lion Account, un Compte Vert ING ou un Compte ING go to 18. L'ouverture, la gestion et la clôture du compte ING Card sont gratuites.

<sup>2</sup> Cette carte de crédit n'est plus commercialisée.

<sup>3</sup> Cette assurance n'est plus commercialisée.

\* TVA non due (voir p 5).

## 2. Dépôt d'épargne

ING Epargne Tempo

ING Lion Deposit

Livret ING Lion Premium

Livret Vert ING

Livret Orange ING

### 2.1 Frais de gestion

|   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|
| ▪ Ouverture, fermeture, tenue de compte | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
|---|---|---|---|---|---|

### 2.2 Opérations

#### Opérations électroniques

|  |                   |                   |                   |                |                |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|----------------|----------------|
| ▪ Retrait d'espèces et versement au Self'Bank <sup>1</sup> | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 <sup>1</sup> | 0 <sup>1</sup> |
| ▪ Virement électronique en euros (SEPA)                    |                   |                   |                   |                |                |
| - par Self Bank <sup>1</sup>                               | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 <sup>1</sup> | 0 <sup>1</sup> |
| - par ING Smart Banking                                    | 0                 | 0                 | 0                 | 0              | 0              |
| - par Home'Bank/Business'Bank                              | 0                 | 0                 | 0                 | 0              | 0              |

#### Opérations manuelles

|   |                   |                   |                   |   |   |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---|---|
| ▪ Retrait d'espèces et versement au guichet                       | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 | 0 |
| ▪ Virement en euros (SEPA) effectué au guichet vers un compte ING | Pas d'application | Pas d'application | Pas d'application | 0 | 0 |

### 2.3 Taux créditeur, par an

|                                  |   |   |   |   |   |
|----------------------------------|---|---|---|---|---|
| ▪ Taux de base                   | } Voir taux affichés en agence, sur <a href="http://www.ing.be">www.ing.be</a> , en Home'Bank | } Voir taux affichés en agence, sur <a href="http://www.ing.be">www.ing.be</a> , en Home'Bank | } Voir taux affichés en agence, sur <a href="http://www.ing.be">www.ing.be</a> , en Home'Bank | } Voir taux affichés en agence, sur <a href="http://www.ing.be">www.ing.be</a> , en Home'Bank | } Voir taux affichés en agence, sur <a href="http://www.ing.be">www.ing.be</a> , en Home'Bank |
| ▪ Prime de fidélité <sup>2</sup> |   |   |   |   |   |

### 2.4 Date de valeur<sup>3</sup>

|                     |                           |                           |                           |                           |                           |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| ▪ Versement         | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain | Au plus tard le lendemain |
| ▪ Retrait d'espèces | Le jour même              | Le jour même              | Le jour même              | Le jour même              | Le jour même              |

### 2.5 Assurance, par an

|   |       |       |       |       |       |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| ▪ Assurance-Compte espèces ING <sup>4</sup> | 4,80* | 4,80* | 4,80* | 4,80* | 4,80* |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|

<sup>1</sup> Uniquement d'application si le client dispose d'une carte de débit liée à un compte à vue ING. Aucune carte de débit n'est toutefois liée au Livret Vert ING, ou au Livret Orange ING.

<sup>2</sup> La prime de fidélité est octroyée pour les montants qui restent placés durant 12 mois consécutifs. La période de fidélité prend cours au plus tard le premier jour calendrier qui suit le jour calendrier de l'inscription des capitaux ou qui suit le jour calendrier du terme de la période de fidélité précédente.

<sup>3</sup> La date de valeur est la date à laquelle un montant retiré cesse de produire des intérêts ou à laquelle un montant versé commence à produire des intérêts.

<sup>4</sup> Cette assurance n'est plus commercialisée.

\* TVA non due (voir p 5).



### 3. Courrier

|  | 10-18 ans<br>Compte ING go to 18    | ING Lion Account      | Compte Vert ING         | Compte à vue<br>Professionnel ING |                   |
|--|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------------------|-------------------|
| <b>Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)</b>                 |                                     |                       |                         |                                   |                   |
| ▪ À disposition en Home'Bank/Business'Bank                                       | 0 (pas disponible en Business'Bank) | 0                     | 0                       | 0                                 |                   |
| ▪ Envoyés par la poste   | Frais de port                       | 5,00* + frais de port | 5,00* + frais de port   | 5,00* + frais de port             |                   |
| ▪ À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres) | 50,00*/an                           | Pas d'application     | 50,00*/an               | 50,00*/an                         |                   |
|  | ING Epargne Tempo                   | ING Lion Deposit      | Livret ING Lion Premium | Livret Vert ING                   | Livret Orange ING |
| <b>Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)</b>                 |                                     |                       |                         |                                   |                   |
| ▪ À disposition en Home'Bank/Business'Bank                                       | 0                                   | 0                     | 0                       | 0                                 | 0                 |
| ▪ Envoyés par la poste   | Pas d'application                   | Pas d'application     | Pas d'application       | Frais de port                     | Frais de port     |
| ▪ À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres) | Pas d'application                   | Pas d'application     | Pas d'application       | 0                                 | 0                 |

\* TVA non due (voir p 5).

## 4. Opérations à distance

|  | 10-18 ans<br>Compte ING go to 18  | ING Lion Account                  | Compte Vert ING                   | Compte à vue Professionnel ING    |                    |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------|
| <b>Self'Bank</b>                                     |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 1.2)                    | Inclus avec la carte de débit ING | Inclus avec la carte de débit ING | Inclus avec la carte de débit ING | Inclus avec la carte de débit ING |                    |
| <b>Home'Bank</b>                                     |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 1.2)                    | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            | Pas d'application                 |                    |
| ▪ Accès à Internet : à charge du client              |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ ING Card Reader                                    | 0 <sup>1</sup>                    | 0 <sup>1</sup>                    | 0 <sup>1</sup>                    | Pas d'application                 |                    |
| ▪ ING Connectable Card Reader                        | 42,35 <sup>2</sup>                | 42,35 <sup>2</sup>                | 42,35 <sup>2</sup>                | Pas d'application                 |                    |
| ▪ Module Home'Bank Offline, par an                   | 72,60                             | 72,60                             | 72,60                             | Pas d'application                 |                    |
| <b>ING Smart Banking</b>                             |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 1.2) <sup>3</sup>       | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            |                    |
| ▪ Accès à Internet : à charge du client              |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| <b>Business'Bank</b>                                 |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 1.2)                    | Pas d'application                 | Inclus <sup>4</sup>               | Pas d'application                 | Inclus                            |                    |
| ▪ Accès à Internet : à charge du client              |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ ING Card Reader                                    | Pas d'application                 | 0 <sup>1</sup>                    | Pas d'application                 | 0 <sup>1</sup>                    |                    |
| ▪ ING Connectable Card Reader                        | Pas d'application                 | 42,35 <sup>2</sup>                | Pas d'application                 | 42,35 <sup>2</sup>                |                    |
| ▪ Option, par an                                     |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| → Privalis   | Pas d'application                 | 0 <sup>4</sup>                    | Pas d'application                 | 0                                 |                    |
| → Premium  | Pas d'application                 | 60,50 <sup>4</sup>                | Pas d'application                 | 60,50                             |                    |
| ▪ Module Home'Bank Offline, par an                   | Pas d'application                 | 72,60                             | Pas d'application                 | 72,60                             |                    |
| <b>Phone'Bank</b>                                    |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 1.2)                    | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            |                    |
| ▪ Communication téléphonique :<br>à charge du client |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
|  | ING Epargne Tempo                 | ING Lion Deposit                  | Livret ING Lion Premium           | Livret Vert ING                   | Livret Orange ING  |
| <b>Self'Bank</b>                                     |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 2.2)                    | Pas d'application                 | Pas d'application                 | Pas d'application                 | Inclus                            | Inclus             |
| <b>Home'Bank/Business'Bank</b>                       |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 2.2)                    | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            | Inclus             |
| ▪ Accès à Internet : à charge du client              |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ ING Card Reader                                    | 0 <sup>1</sup>                    | 0 <sup>1</sup>                    | 0 <sup>1</sup>                    | 0 <sup>1</sup>                    | 0 <sup>1</sup>     |
| ▪ ING Connectable Card Reader                        | 42,35 <sup>2</sup>                | 42,35 <sup>2</sup>                | 42,35 <sup>2</sup>                | 42,35 <sup>2</sup>                | 42,35 <sup>2</sup> |
| ▪ Module Home'Bank Offline, par an                   | 72,60                             | 72,60                             | 72,60                             | 72,60                             | 72,60              |
| <b>ING Smart Banking</b>                             |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 2.2) <sup>3</sup>       | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            | Inclus                            | Inclus             |
| ▪ Accès à Internet : à charge du client              |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| <b>Phone'Bank</b>                                    |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |
| ▪ Accès et utilisation (voir 2.2)                    | Pas d'application                 | Pas d'application                 | Pas d'application                 | Inclus                            | Inclus             |
| ▪ Communication téléphonique : à charge du client    |                                   |                                   |                                   |                                   |                    |

<sup>1</sup> Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Tout ING Card Reader supplémentaire coûte 25 euros.

<sup>2</sup> Votre ING Connectable Card Reader coûte 42,35 euros. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business'Bank Premium.

<sup>3</sup> Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank/Business'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Smart Banking.

<sup>4</sup> ING Lion Account à usage professionnel.

## 5. Compte à terme (en ce compris Prêt-citoyen thématique ING<sup>1</sup>)

EUR

- Taux : voir taux affichés en agence et disponibles auprès du guichet de l'agence
- Gestion du compte

0

## 6. Conversion des devises et opérations de change

La marge standard prise sur des conversions de devises et des opérations de change est de 3 %. Les cours utilisés pour la conversion de devises lors de paiements ou lors d'opérations de change sont basés sur les cotations en vigueur sur le marché international.

Les cours sont disponibles en Home'Bank/Business'Bank, au Self'Bank et sur demande en agence.

## 7. Crédits

1. Crédits hypothécaires : le prospectus et le tarif sont disponibles en agence et sur ing.be.
2. Crédits à la consommation : la feuille des tarifs est disponible en agence et sur ing.be.

## 8. Paiements et encaissements

### Définitions :

- **La domiciliation en euros (SEPA)** est un accord entre deux parties (= un mandat de domiciliation), qui permet au bénéficiaire de la créance (= créancier) d'initier le débit du compte du payeur (= débiteur). L'exécution de ce type de virement répond aux caractéristiques suivantes :
  - Les comptes du créancier et du débiteur se trouvent dans les pays faisant partie de la zone SEPA (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Andorre, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse et San Marino);
  - Le montant du virement doit être libellé en euros;
  - La domiciliation en euros (SEPA) doit répondre aux critères STP, c'est-à-dire mentionner l'IBAN du débiteur et le BIC de la banque du débiteur<sup>2</sup>.
- **Le virement en euros (SEPA)** est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
  - Virement dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA;
  - Le montant du virement doit être libellé en euros.
- **Le virement en euros (SEPA) instantané ou paiement instantané**, est un virement qui répond aux caractéristiques suivantes :
  - Virement dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Andorre, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse et San Marino);
  - Virement exécuté en 5 secondes maximum si le compte du bénéficiaire est tenu en Belgique ou en 10 secondes maximum si le compte du bénéficiaire est tenu dans un des pays de la zone SEPA autre que la Belgique ;

- Le montant du virement doit être libellé en euros;
- Le montant du virement ne peut dépasser 15.000 euros si le compte du bénéficiaire est tenu dans un des pays de la zone SEPA autre que la Belgique.
- **Ordre permanent en euros (SEPA)** : est un ordre permanent (c'est-à-dire un virement régulier, sur instruction du client d'un montant fixe du compte du client vers un autre compte) qui répond aux caractéristiques suivantes :
  - Virement dont le compte du donneur d'ordre et celui du bénéficiaire sont tenus dans un des pays de la zone SEPA (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Andorre, Norvège, Islande, Monaco, Liechtenstein, Suisse et San Marino);
  - Le montant du virement doit être libellé en euros.
- **Les autres virements sont appelés « virements internationaux ».**
- **International Bank Account Number (IBAN)** : standard international des numéros de compte bancaires utilisé pour les paiements en euros (SEPA) (domiciliations, ordres permanents, virements et virements instantanés) et si d'application, pour les paiements internationaux. L'IBAN comprend au maximum 34 caractères alphanumériques et a une longueur fixe dans chaque pays. Il se compose d'un code pays (2 lettres), d'un nombre de contrôle (2 chiffres) et d'un numéro de compte national (complété pour certains pays).
- **Bank Identifier Code (BIC)** : code international (l'adresse Swift) qui permet une identification unique de chaque banque. Il compte 8 ou 11 caractères alphanumériques et est composé d'un code bancaire (4 caractères), d'un code pays (2 lettres), d'un code de lieu (2 caractères), et peut être complété, pour certaines banques, d'un code d'agence (3 caractères).
- **Straight Through Processing (STP)** :
  - **Pour les virements en euros (SEPA)** : paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC<sup>1</sup> (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire ainsi que le nom du bénéficiaire.
  - **Pour les virements internationaux** : paiement électronique qui mentionne les numéros de compte corrects (IBAN) du donneur d'ordre et du bénéficiaire, le BIC (adresse Swift) de la banque du bénéficiaire, ainsi que le nom et l'adresse complète du bénéficiaire.
- **Instruction sur les frais BEN/SHA/OUR**  
 Pour les virements en euros (SEPA) et pour les paiements internationaux sortants, quelle qu'en soit la devise, exécutés au sein de l'Espace Economique Européen, seule la mention SHA est acceptée. Si une autre instruction a été donnée, elle sera automatiquement changée en SHA.  
 Pour tous les autres virements internationaux sortants, exécutés en dehors de l'EEE, SHA, BEN ou OUR peuvent être choisis :
  - **Shared Cost** (SHA – frais partagés) : le donneur d'ordre paie les frais calculés par sa banque; les frais portés en compte par la banque du bénéficiaire sont à la charge du bénéficiaire.
  - **Our Cost** (OUR – frais à charge du donneur d'ordre) : le donneur d'ordre paie les frais portés en compte par sa banque et les frais calculés par la banque du bénéficiaire.
  - **Beneficiary Cost** (BEN – frais à charge du bénéficiaire) : le donneur d'ordre ne paie pas de frais. Tant les frais de la banque du donneur d'ordre que les frais de la banque du bénéficiaire sont à charge du bénéficiaire.

### Qu'est ce qui vous sera facturé pour un paiement international sortant ? (voir aussi point 8.4)

- Avec une instruction SHA : la commission de paiement ING
- Avec une instruction OUR : la commission de paiement ING + les frais des banques correspondantes
- Avec une instruction BEN : pas de frais pour le client ING. ING déduit automatiquement la commission de paiement ING du montant transféré.

<sup>1</sup> Les Prêts-citoyens thématiques ING sont ouverts en application de la loi du 26 décembre 2013 relative aux prêts-citoyens thématiques et les dispositions de cette loi y sont applicables.

<sup>2</sup> BIC uniquement nécessaire pour les transactions où le compte du bénéficiaire ou du débiteur est tenu dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen.

<sup>1</sup> BIC uniquement nécessaire pour les transactions où le compte du bénéficiaire ou du débiteur est tenu dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen.

**Qu'est ce qui vous sera facturé pour un virement international entrant ? (voir point 8.4)**

- Avec une instruction SHA : la commission de paiement ING
- Avec une instruction OUR : pas de frais pour le client ING (bénéficiaire)
- Avec une instruction BEN : la commission de paiement ING + les frais des banques correspondantes.
- **Principe du «montant complet»** : le montant complet doit être transféré sur le compte du bénéficiaire. Les frais éventuellement applicables sont débités de manière distincte par la banque. Ce principe s'applique aux virements en euros (SEPA) et aux paiements dans une devise d'un Etat membre européen exécuté au sein de l'Espace Economique Européen.
- **L'Espace Économique Européen (EEE)** comprend les États membres de l'Union européenne, ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein.

| 8.1 Virements en euros (SEPA)  | EUR  |
|--|------|
| ▪ Virement en euro vers ou en provenance d'un compte tenu dans l'EEE, y compris la Belgique (SEPA) | 0    |
| ▪ Virement manuel exécuté par un collaborateur ING <sup>1</sup>                                    | 9,68 |

| 8.2 Virements en euros (SEPA) instantané                                      | EUR  |
|---|------|
| ▪ Virement en euros (SEPA) instantané depuis ING Smart Banking ou Home'Bank   | 0    |
| ▪ Virement en euros (SEPA) instantané depuis Business'Bank ou Telelink online | 6,05 |

| 8.3 Domiciliation en euros (SEPA)   | EUR                                   |
|---|---------------------------------------|
| ▪ Débiteur  |                                       |
| - Domiciliation en euros (SEPA)   | 0                                     |
| - Demande injustifiée de remboursement  | 72,60                                 |
| - Demande d'une copie d'un mandat de domiciliation  | 36,30                                 |
| ▪ Créancier   |                                       |
| - Encasement par domiciliation en euros (SEPA)  |                                       |
| - schema Core   | 0,06 (avec un min. de 3,00 par batch) |
| - schema B2B  | 0,08 (avec un min. de 3,00 par batch) |
| - Demande de remboursement d'une transaction non autorisée (non justifiable par le créancier) | 72,60                                 |
| - Confirmation d'activation de mandat   | 0                                     |

| 8.4 Virements internationaux  | EUR                            |
|---|--------------------------------|
| ▪ Virement en couronne suédoise ou en leu roumain vers ou en provenance d'un compte tenu dans l'EEE, y compris la Belgique  | 0                              |
| ▪ Virement en euros vers ou en provenance d'un compte tenu hors de l'EEE ou virements dans d'autres devises : 0,1 % du montant (commission de paiement) + TVA                     | } min. 12,10<br>et max. 121,00 |
| ▪ Virement vers et en provenance d'un compte tenu en Belgique dans une autre devise que l'euro, la couronne suédoise ou le leu roumain (gratuit entre les comptes ING Belgique) : |                                |
| - Contre-valeur jusqu'à 50.000 euros  | 9,68                           |
| - Contre-valeur supérieure à 50.000 euros   | 10,89                          |

|   |         |
|---|---------|
| ▪ Fax et traitement manuel de virement papier :   |         |
| - Vers l'EEE (y compris la Belgique) : en devises étrangères  | 9,68    |
| - Hors EEE : en euros ou en devises étrangères  | 9,68    |
| ▪ Virement sortant avec instruction « OUR » <sup>1</sup> :  |         |
| - Aruba, Bonaire, Curaçao, États-Unis, Maroc, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin <sup>2</sup> , Suriname  | } 10,89 |
| - Australie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Chine, Égypte, Hong Kong, Île Maurice, Jordanie, Liban, Malaisie, Namibie, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Russie, Serbie, Ukraine, Vietnam, Yémen   |         |
| - Afrique du Sud, Albanie, Angola, Biélorussie, Botswana, Brésil, Burundi, Corée du Sud, Côte-d'Ivoire, Émirats arabes unis, Guernesey, Île de Man, Inde, Indonésie, Israël, Jamaïque, Jersey, Macédoine, Monténégro, Mozambique, Oman, Pakistan, Réunion, Singapour, Sri Lanka, Taïwan, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay   | } 30,25 |
| - Afghanistan, Algérie, Anguilla, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Barbade, Bermudes, Brunei, Cameroun, Chili, Équateur, Gabon, Ghana, Guinée, Japon, Îles Caïman, Îles Turques-et-Caïques, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Macao, Madagascar, Maldives, Moldavie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Calédonie, Ouganda, Paraguay, Puerto Rico, Qatar, Saint-Kitts-et-Névis, Sénégal, Swaziland, Tchad, Trinité-et-Tobago, Zambie et le reste du monde <sup>3</sup> |         |

| 8.5 Autres services soumis à un tarif spécifique   | EUR   |
|--|-------|
| ▪ Retour de fonds <sup>4</sup>   | 18,15 |
| ▪ Annulation, modification, recherche (frais d'expédition, SWIFT max. 1h) <sup>5</sup> , attestation de paiement |       |
| - Opérations des 12 derniers mois  | 30,25 |
| - Opérations plus anciennes  | 90,75 |
| - Coût supplémentaire pour une recherche à partir de la 2 <sup>e</sup> heure et par heure                        | 60,50 |
| ▪ Virement non STP   | 9,68  |
| ▪ Défaut de provision en compte  | 7,26  |
| ▪ Copie de documents divers  | 18,15 |

<sup>1</sup> Pour les virements en euros SEPA et pour les paiements internationaux sortants, quelle que soit la devise, exécutés au sein de l'espace économique Européen, seule la mention SHA est acceptée. Si une autre instruction a été donnée, elle sera automatiquement changée en SHA.

<sup>2</sup> La partie néerlandaise.

<sup>3</sup> Les virements à destination des pays suivants ne sont pas acceptés : Syrie, Iran, Cuba, Corée du Nord et Soudan du Nord.

<sup>4</sup> Tant pour des comptes de résidents que pour des comptes de non-résidents.

<sup>5</sup> Frais du correspondant étranger (variables) non inclus.

<sup>1</sup> Tarifé dès la première opération.

## 8.6 Chèques EUR

### Chèques domestiques

|  |       |
|--|-------|
| ▪ Chèques circulaires : paiement en espèces                  | 6,00  |
| ▪ Émission de chèques bancaires, par chèque                  | 12,00 |
| ▪ Remise à l'encaissement de chèques domestiques, par chèque | 2,00  |

### Chèques internationaux

|   |                        |
|---|------------------------|
| ▪ Chèques tirés sur un compte ING en Belgique, émis à l'étranger :                            |                        |
| - Commission de paiement : 0,1 % du montant + TVA   | min. 12,10 max. 121,00 |
| - Commission de traitement, par chèque  | 14,00                  |
| ▪ Chèques tirés sur un compte en dehors de la Belgique, déposés sur un compte ING en Belgique |                        |
| - Commission de paiement : 0,1 % du montant + TVA   | min. 12,10 max. 121,00 |
| - Commission de traitement, par chèque  | 9,68                   |
| - Frais d'expédition  | 6,53                   |
| - Frais du correspondant <sup>1</sup>   | min. 6,05              |

### Tarifs divers pour chèques domestiques et internationaux

|  |       |
|--|-------|
| ▪ Opposition sur un chèque                     | 50,00 |
| ▪ Copie d'un chèque                            | 30,00 |
| ▪ Défaut de provision en compte pour un chèque | 7,26  |
| ▪ Frais d'expédition                           | 6,53  |

## 8.7 Bons de Greffe<sup>2</sup> EUR

|                           |       |
|---------------------------|-------|
| ▪ Commande carnet de 25 : |       |
| - Tarif standard          | 45,07 |
| - Tarif Privalis          | 10,89 |

<sup>1</sup> Le tarif diffère selon le correspondant et le pays.

<sup>2</sup> Émission en Belgique uniquement.

## 9. Cartes

### 9.1 Fourniture de cartes EUR

|  |         |
|--|---------|
| ▪ Fourniture d'une carte de débit ING supplémentaire (pas inclus dans le pack du compte)   | 10,00   |
| ▪ Remplacement d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit ING perdue/volée (pas inclus dans le pack du compte) <sup>1</sup> | 9,99    |
| ▪ Échange d'une carte de débit ING, de dépôt ING ou de crédit ING défectueuse  | Gratuit |
| ▪ Fourniture d'une carte de dépôt ING supplémentaire <sup>2</sup>  | 12,10   |
| ▪ Fourniture d'une carte de débit "Carte temporaire ING", à utiliser jusqu'à réception de la carte de débit définitive <sup>3</sup>  | 9,00    |

### 9.2 Utilisation des cartes % du montant EUR

#### Pour toutes les opérations

|  |       |
|--|-------|
| ▪ Par carte de débit ING   |       |
| - Marge de change pour les opérations dans une autre devise <sup>4</sup> | 2,299 |
| ▪ Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING               |       |
| - Marge de change pour les opérations dans une autre devise <sup>5</sup> | 1,60* |

#### Retraits d'espèces aux guichets automatiques

|  |         |
|--|---------|
| ▪ Par carte de débit ING   |         |
| - Retrait d'espèces en euros au Self'Bank ou à un distributeur de billets ING (Belgique)   | Gratuit |
| - Retrait d'espèces dans la zone SEPA <sup>6</sup> :   |         |
| → avec une carte de débit lié à un compte ING Lion Account   | 0,50    |
| → avec une carte de débit lié à un Compte Vert ING, un Compte service bancaire de base ING, un compte à vue Professionnel ING, un compte ING go to 18 ou un compte Vert 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016). | Gratuit |
| - Retrait d'espèces hors zone SEPA <sup>6</sup>  | 0,3025  |
| ▪ Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING   | 1,00*   |
|  | 4,24    |
|  | 4,96*   |

#### Retraits d'espèces aux guichets d'une banque

|   |       |       |
|---|-------|-------|
| ▪ Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING (pas possible dans une agence ING) | 1,00* | 6,96* |
|---|-------|-------|

#### Paiement dans le commerce

|  |         |
|--|---------|
| ▪ Par carte de débit ING                                   |         |
| - Paiement dans la zone SEPA <sup>6</sup>                  | Gratuit |
| - Paiement hors zone SEPA <sup>6</sup>                     | 0,61    |
| ▪ Par carte de crédit ING Card, MasterCard ING ou Visa ING | Gratuit |

<sup>1</sup> Le remplacement de la première carte de paiement ING en cas de vol ou de perte est inclus pour le Compte Vert ING et le compte à vue Professionnel ING. Il est toujours gratuit pour le compte go to 18 et pour le compte Vert 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016).

<sup>2</sup> voir aussi point 10.3.

<sup>3</sup> Incluse dans le compte vert ING, le compte à vue Professionnel ING, le compte Vert ING 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016) et le compte ING go to 18.

<sup>4</sup> Taux de change Maestro : veuillez contacter ING Info au 02 464 60 02.

<sup>5</sup> Taux de change Visa/MasterCard : cours de change de la Banque centrale européenne le jour de la réception de la transaction.

<sup>6</sup> La zone SEPA comprend dans ce contexte les pays EU : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Avec une extension : Andorre, Terres australes et antarctiques françaises, île Bouvet, Islande, Liechtenstein, Monaco, Norvège, Saint-Pierre en Miquelon, San Marino, Spitzberg et Jan Mayen et Suisse.

\* TVA non due (voir p 5).

## 10. Autres tarifications

### 10.1 Compte service bancaire de base ING EUR

**Forfait annuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)** 15,17<sup>1</sup>

- Tenue de compte 13,17<sup>1\*</sup>
- Services compris : 2,00<sup>1</sup>
  - 1 titulaire
  - La fourniture d'1 carte de débit ING avec l'accès à Self'Bank et avec le service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe
  - Retrait d'espèces en euros dans un espace "self bank" ou à un distributeur de billets dans la zone SEPA avec une carte de débit ING<sup>2</sup>
  - L'accès Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
  - Extraits de compte via Home'Bank ou par courrier postal
  - Un nombre illimité d'opérations de paiement électroniques suivantes:
    - Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
    - Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Smart Banking
    - Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
    - Ordre permanent en euros (SEPA)
  - 36 opérations de débit manuelles (voir ci-dessous Opérations de débit manuelles)

#### Autres services

- Forfait annuel second titulaire Pas d'application
- Ouverture de compte 0
- Fermeture de compte 0

#### Opérations de débit manuelles À partir de la 37<sup>e</sup> opération :

- Paiement par chèque 1,00
- Retrait d'espèces au guichet :
  - Dans une agence sans Self'Bank 0,00
  - Dans une agence avec Self'Bank 1,00
- Virement en euros (SEPA) papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé) 1,00
- Virement au guichet<sup>3,4</sup> 1,00

#### Autres opérations

- Modification, effectuée au guichet, des services liés à la carte de débit ING (activation de Maestro hors de l'Union européenne ou modification de la limite de la carte) 0

<sup>1</sup> Clients non-résidents domiciliés en dehors de l'Union Européenne : 74,37\* euros par an (tenue de compte 24,79\* euros, services inclus 49,58\* euros).

<sup>2</sup> Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir section 9. Cartes

<sup>3</sup> Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifé dès la première opération) : + 9,68 euros

<sup>4</sup> Coût supplémentaire pour les virements hors zone SEPA ou en devises voir section 8.4 Virements internationaux

\* TVA non due (voir p 5)

### 10.2 Compte Vert ING 18 - 25 ans EUR (plus commercialisé depuis le 01/01/2016)

**Forfait annuel pour le pack (tenue de compte et services compris dans le pack)** 0

- Tenue de compte 0
- Services compris : 0
  - 1 titulaire
  - La fourniture d'1 carte de débit ING avec l'accès à Self'Bank et avec le service de paiement et de retrait d'espèces en Belgique et en Europe
  - Retrait d'espèces en euros dans un espace "self bank" ou à un distributeur de billets dans la zone SEPA avec une carte de débit ING<sup>2</sup>
  - L'accès Home'Bank, ING Smart Banking et Phone'Bank
  - Extraits de compte via Home'Bank
  - Un nombre illimité d'opérations de paiements électroniques suivantes:
    - Paiement en euros par carte de débit ING (zone SEPA)
    - Virement en euros (SEPA) par Self'Bank, Home'Bank ou ING Smart Banking
    - Domiciliation en euros (SEPA) (en tant que débiteur)
    - Ordre permanent en euros (SEPA)
  - 12 opérations de débit manuelles (voir ci-dessous Opérations de débit manuelles)

#### Autres services

- Forfait annuel second titulaire Pas d'application
- Ouverture de compte 0
- Fermeture de compte 0

#### Opérations de débit manuelles À partir de la 13<sup>e</sup> opération :

- Paiement par chèque 1,00
- Retrait d'espèces au guichet :
  - Dans une agence sans Self'Bank 0,00
  - Dans une agence avec Self'Bank 1,00
- Virement en euros (SEPA) papier standard (formulaire rose partiellement pré-imprimé) 1,00
- Virement au guichet<sup>3,4</sup> 1,00

#### Autres opérations

- Modification, effectuée au guichet, des services liés à la carte de débit ING (activation de Maestro hors de l'Union européenne ou modification de la limite de la carte) 0

<sup>1</sup> Clients non-résidents domiciliés en dehors de l'Union Européenne : 74,37\* euros par an (tenue de compte 49,58\* euros, services inclus 24,79\* euros).

<sup>2</sup> Tarifs pour l'utilisation à l'étranger voir section 9. Cartes

<sup>3</sup> Paiement manuel exécuté par un collaborateur ING (tarifé dès la première opération) : + 9,68 euros

<sup>4</sup> Coût supplémentaire pour les virements hors zone SEPA ou en devises voir section 8.4 Virements internationaux

### Taux créditeur, par an

|   |     |
|---|-----|
| ▪ Taux à vue sur l'avoir moyen dépassant 2.500 euros <sup>1</sup> | 0 % |
|---|-----|

### Taux débiteur, par an

|   |                        |
|---|------------------------|
| ▪ Dépassement non autorisé (solde débiteur, sans crédit accordé, sur compte à usage privé) <sup>2</sup> | Non autorisé (12,50 %) |
|---|------------------------|

### Date de valeur

|   |                  |
|---|------------------|
| ▪ Paiements<br>▪ Retraits d'espèces et versements | } Valeur du jour |
|---|------------------|

### Cartes, par an

voir point 1.6, cfr. tarification des cartes pour le compte go to 18

### Assurance, par an

|                                |       |
|--------------------------------|-------|
| ▪ Assurance-Compte espèces ING | 4,80* |
|--------------------------------|-------|

### Courrier

|  |                       |
|--|-----------------------|
| ▪ Extraits de compte (journaliers, hebdomadaires, mensuels)                      |                       |
| - À disposition en Home'Bank/Business'Bank                                       | 0                     |
| - Envoyés par la poste   | 5,00* + frais de port |
| - À disposition dans l'agence pour non-résidents (c/o guichet/boîte aux lettres) | 50,00*/an             |

### Opérations à distance

|  |                    |
|--|--------------------|
| ▪ Self'Bank                                    |                    |
| - Accès et utilisation (voir 1.2)              | Inclus             |
| ▪ Home'Bank                                    |                    |
| - Accès et utilisation (voir 1.2)              | Inclus             |
| - Accès à Internet : à charge du client        |                    |
| - ING Card Reader                              | 0 <sup>3</sup>     |
| - ING Connectable Card Reader                  | 42,35 <sup>4</sup> |
| - Module Home'Bank Offline, par an             | 72,60              |
| ▪ ING Smart Banking                            |                    |
| - Accès et utilisation (voir 1.2) <sup>5</sup> | Inclus             |
| - Accès à Internet : à charge du client        |                    |
| ▪ Business'Bank                                |                    |
| - Accès et utilisation (voir 1.2)              | Inclus             |
| - Accès à Internet : à charge du client        |                    |
| - ING Card Reader                              | 0 <sup>3</sup>     |
| - ING Connectable Card Reader                  | 42,35 <sup>2</sup> |
| - Option, par an                               |                    |
| → Privalis                                     | 0                  |
| → Premium                                      | 60,50              |
| - Module Home'Bank Offline, par an             | 72,60              |

<sup>1</sup> Clients non résidents hors UE : sur l'avoir moyen dépassant 6.250 €.

<sup>2</sup> En outre, des frais de lettres de rappel seront applicables. Voir point 10.5 pour plus de détails.

<sup>3</sup> Vous pouvez recevoir gratuitement jusqu'à 2 ING Card Reader par an. Tout ING Card Reader supplémentaire coûte 25 €.

<sup>4</sup> Votre ING Connectable Card Reader coûte 42,35 €. Le premier ING Connectable Card Reader est gratuit si vous avez choisi l'option Business'Bank Premium.

<sup>5</sup> Le client doit aussi disposer d'un abonnement Home'Bank/Business'Bank (également gratuit), afin de pouvoir utiliser ING Smart Banking.

\* TVA non due (voir p 5).

|   |        |
|---|--------|
| ▪ Phone'Bank                                      |        |
| - Accès et utilisation (voir 1.2)                 | Inclus |
| - Communication téléphonique : à charge du client |        |

### 10.3 Services soumis à un tarif spécifique

EUR

#### Versements

|   |          |
|---|----------|
| ▪ Versements complexes <sup>1</sup>                           | 7,26     |
| ▪ Remise <sup>2</sup> de pièces de monnaie en euro au guichet | 0        |
| - à partir du 4 <sup>e</sup> sac, par an                      | 4,00/sac |
| - associations caritatives (ayant un compte ING)              | 0        |
| ▪ Service Dépôt Self'Bank                                     |          |
| - Avec la carte de débit ING (nombre illimité de versements)  | 0        |
| - Avec une carte de dépôt ING                                 |          |
| - forfait annuel (nombre de versements illimité)              | 108,90   |
| - forfait annuel par carte de dépôt ING                       | 12,10    |

### 10.4 Bancontact et Terminaux

Les tarifs sont disponibles dans la brochure "Tarif des principales opérations bancaires des personnes morales" au **point 4 (Bancontact et Terminaux)** et sur [www.ing.be/merchantservices](http://www.ing.be/merchantservices)

### 10.5 Tarifs divers

EUR

#### Dossiers succession

|  |        |
|--|--------|
| ▪ Droit de dossier <sup>3</sup>  | 151,25 |
| ▪ Transmission de dossier à la suite d'une enquête visée à l'art. 100 du Code des droits de succession (Région de Bruxelles-Capitale et Région wallonne) ainsi qu'aux art. 3.13.1.3.1, §1-§6-§7 et art. 3.13.1.2.5, al. 3 du Code flamand de la Fiscalité « Vlaamse Codex Fiscaliteit » - (Région flamande). | 151,25 |
| ▪ Inventaire coffre-fort   | 30,25  |

#### Délivrance d'attestations

|   |        |
|---|--------|
| ▪ Attestations qui peuvent être demandées via Business'Bank et Telelink Online (excepté les « attestations experts comptables et réviseurs d'entreprises ») | 0      |
| ▪ Tarif maximum par attestation   | 181,50 |

<sup>1</sup> Versements répétitifs dont le traitement prend beaucoup de temps, ce qui peut par conséquent occasionner des files d'attente en agence.

<sup>2</sup> Possible uniquement via un sac adéquat fourni par ING, maximum 10 kg/sac.

<sup>3</sup> Ne s'applique pas quand le défunt était âgé de moins de 18 ans au moment du décès.



## Recherches

|   |       |
|---|-------|
| ▪ Tarif maximum par heure et par préposé affecté aux recherches | 60,50 |
|---|-------|

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>Duplicata extraits de compte, par 12 mois</b> | 30,00 <sup>1</sup> |
|--|--------------------|

### Frais de lettres de rappel, liés à un dépassement non autorisé sur un compte à usage privé<sup>2</sup> ou professionnel (solde débiteur sans crédit accordé ou au-delà du crédit accordé)

|                      |   |
|----------------------|---|
| ▪ Lettre simple      | 7,50 + frais postaux (+ TVA) <sup>2</sup> |
| ▪ Lettre recommandée | 7,50 + frais postaux (+ TVA) <sup>2</sup> |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| <b>Frais de dossier d'un contrat Escrow Account standard (3 versions existantes)</b> | 1815,00 euros à l'ouverture |
|--|-----------------------------|

|  |  |
|--|--|
| <b>Frais de dossier d'un contrat Escrow Account "sur mesure" :</b> | 181,50 par heure de travail prestée par un membre du personnel ING |
|--|--|

### Frais liés aux comptes dormants

|  |  |
|--|--|
| ▪ Recherche des titulaires de comptes dormants (consultation du Registre National des personnes physiques et/ou de la Banque-Carrefour de la sécurité sociale, envoi des lettres simples et/ou recommandées, suivi et gestion) | 10% de la totalité des avoirs des comptes dormants ou de leur contre-valeur (devises, titres) au moment du début des recherches avec un maximum de 200 euros/personne. |
|--|--|

## 11. Coffres-forts

EUR

### Le loyer du coffre est composé d'un montant fixe (50,00 euros) et d'un montant par dm<sup>3</sup> (1 euro/dm<sup>3</sup>). Le montant total est plafonné à 500 euros.

Exemples : loyer annuel pour :

|   |        |
|---|--------|
| Coffre de 11 cm H, 31 cm L, 50 cm P (17 dm <sup>3</sup> ) | 67,00  |
| Coffre de 20 cm H, 30 cm L, 50 cm P (30 dm <sup>3</sup> ) | 80,00  |
| Coffre de 30 cm H, 30 cm L, 50 cm P (45 dm <sup>3</sup> ) | 95,00  |
| Coffre de 20 cm H, 60 cm L, 50 cm P (60 dm <sup>3</sup> ) | 110,00 |

### Autres services

|   |        |
|---|--------|
| - Assurance du contenu : comprise dans le loyer   | 0      |
| - Fracture d'un coffre à la suite de la perte de la clé, à partir de  | 302,50 |
| - Recherche du code secret, à partir de   | 151,25 |
| - Frais administratifs pour fracture d'un coffre ou recherche du code secret  | 60,50  |
| - Déplacement d'un technicien sans intervention (vu l'absence du client) pour la fracture d'un coffre ou la recherche du code secret. | 121,00 |

## 12. Wealth Analysis & Planning

### 12.1 Société civile

EUR

#### Constitution & transformation

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| ▪ Sur la base de statuts standard ING | 500,00 par opération |
| ▪ Sur la base de statuts sur mesure   | 750,00 par opération |

#### Gestion

|                                       |               |
|---------------------------------------|---------------|
| ▪ Sur la base de statuts standard ING | 300,00 par an |
| ▪ Sur la base de statuts sur mesure   | 750,00 par an |

### 12.2 Donation

EUR

#### Donation simple

200,00 par opération

- Hors planning financier/pas de mineurs/pas de non-résidents
- S'il y a 2 donateurs : seulement des époux ou des cohabitants
- Une clause ou une combinaison des clauses suivantes :
  - Clause de droit de retour conventionnel
  - Avance sur héritage
  - Rente viagère
  - Intervention du conjoint non donateur
  - Révocation d'une donation à charge de rente viagère

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Donation complexe (toute donation qui n'est pas simple)</b> | 300,00 par opération |
|--|----------------------|

### 12.3 Plan financier

EUR

1.500,00 par plan

### 12.4 Calcul de la succession avec simulation des différents scénarios

EUR

200,00 par calcul

### 12.5 Question juridique/fiscale

EUR

|                                       |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| (temps de traitement : max. 3 heures) | 300,00 par question |
|---------------------------------------|---------------------|

### 12.6 Accompagnement chez des conseillers externes/ un notaire/un avocat

EUR

|                 |                       |
|-----------------|-----------------------|
| (max. 3 heures) | 300,00 par prestation |
|-----------------|-----------------------|

### 12.7 Intervention comme tiers créancier dans le cadre d'une donation, y compris la rédaction de l'acte de gage

EUR

350,00 par opération

<sup>1</sup> Prix pour une période de 12 mois consécutifs.

<sup>2</sup> 21 % de TVA à ajouter sur le montant total, en cas de compte sans crédit accordé. Maximum un envoi par mois sera compté pour un compte à usage privé avec crédit accordé.



Autres dépliant ou brochures tarifaires à votre disposition :

- Tarif des principales opérations bancaires des personnes morales
- Tarif des crédits documentaires, encaissements documentaires et lettres de change internationales et garanties
- Tarif des principales opérations sur valeurs mobilières
- Document d'information tarifaire - Compte Vert ING
- Document d'information tarifaire - Compte Vert ING 18 - 25 ans (plus commercialisé depuis le 01/01/2016)
- Document d'information tarifaire - ING Lion Account
- Document d'information tarifaire - Compte ING go to 18
- Document d'information tarifaire - Compte service bancaire de base ING
- Tarifs des crédits à la consommation

Le présent tarif ne vaut pas offre de contracter.

1. Les relations entre la banque et son client étant basées sur la confiance réciproque, ING se réserve toujours le droit de ne pas contracter.
2. ING se réserve le droit de modifier ses tarifs dans le respect des dispositions légales et réglementaires. À ce moment, une nouvelle brochure, datée, sera publiée. Veuillez vérifier que vous disposez bien de la brochure la plus récente.
3. Les tarifs mentionnés dans les dépliant et brochures sont des tarifs de base. Il peut y être dérogé par une convention spéciale conclue entre vous et ING dans le cas d'opérations importantes ou de situations particulières.
4. Les assurances présentées dans le présent tarif vous sont proposées par :  
Intermédiaire d'assurances :  
ING Belgique SA, courtier en assurances, inscrit à la FSMA sous le numéro de code 12381A. Siège social : Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - www.ing.be - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789.  
Assureur :  
NN Insurance Belgium SA, prêteur en crédit hypothécaire agréé par la FSMA et entreprise d'assurances, agréée par la BNB sous le numéro 2550 pour les Branches 1a, 2, 21, 22, 23, 25, 26. Siège social : Avenue Fonsny, 38 - B-1060 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0890.270.057 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE28 3100 7627 4220.
5. L'ING Global Assistance est un contrat d'adhésion par lequel le titulaire d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold adhère contre paiement au contrat d'assurance conclu par ING Belgique avec Inter Partner Assistance SA (compagnie d'assurance agréée sous le numéro de code 0487, avenue Louise 166, Boîte 1, B-1050 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0415.591.055 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE66 3630 8057 8243). En sa qualité d'assuré, le titulaire d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold bénéficie de la couverture acquise en vertu du contrat d'assurance précité. Le descriptif de la couverture est indiqué dans les conditions générales d'une carte de crédit ING Visa Gold ou d'une carte de crédit ING MasterCard Gold disponible sur ing.be ou dans les agences ING.

Pour une information complémentaire ou une plainte éventuelle, vous pouvez prendre contact avec votre agence ou avec le service Complaint Management d'ING. Adresse : ING Complaint Management - Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles - E-mail : [plaintes@ing.be](mailto:plaintes@ing.be) - Tél. : 02 547 61 02 - Fax : 02 547 83 20.

ING Belgique S.A. • Banque/Prêteur • Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles • RPM Bruxelles • TVA BE 0403.200.393 • BIC : BBRUBEBB • IBAN : BE45 3109 1560 2789. Courtier en assurances inscrit à la FSMA sous le n° 12381A • [www.ing.be](http://www.ing.be) • Éditeur responsable : Philippe Wallez • Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles • Z45067F • 04/19